

BULLETIN

Direction-Administration



MUNICIPAL

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les deux mois

ALLÈGÈMENT FISCAL

Dégrèvement de 14 o/o sur la contribution des patentes

Nous nous excusons de devoir encore revenir sur la question financière.

Il est bien évident que c'est l'essentiel de l'administration.

Nous avons bien prévu, dès le début de l'année, qu'étant donné la fiscalité nouvelle, les feuilles d'impôts seraient considérablement augmentées et nous avons tenu, dans différents articles de notre bulletin, à situer les responsabilités respectives de l'Etat, du département et de la commune, dans l'aggravation des charges qui pèsent si lourdement sur les contribuables, en déplorant une fois de plus la confusion et l'imprécision volontaires du libellé des feuilles d'impôts.

Des économies...

Par mesure d'économie, la Commission des Fêtes et des Sports, sur la proposition de la Municipalité, a décidé de réduire sensiblement les frais de la fête de septembre, en supprimant, notamment, diverses manifestations (fête de gymnastique, course cycliste), non susceptibles de nuire au commerce forain.

La course cycliste, en particulier, a dû être abandonnée du fait qu'aucun journal n'a consenti à la financer concurremment avec la ville, comme les années précédentes. La seule participation communale de 50.000 francs ne permettait pas d'engager des coureurs professionnels. Dans ces conditions, la course ne s'adressant qu'à des amateurs perdait de son intérêt, d'autant plus qu'il y a déjà eu, en mai et en juillet, des courses d'amateurs à Saint-Cloud.

Nous avons d'ailleurs constaté, au cours des deux premiers dimanches de la fête que, malgré l'absence de manifestations municipales, il y avait une affluence considérable dans le parc, ce qui a permis aux forains de réaliser quelques affaires.

La Commission des Fêtes et Sports a aussi décidé de supprimer cette année le feu d'artifice. Cette suppression a causé quelques surprises, car il était de tradition que la fête se terminât par un feu d'artifice. Deux raisons ont incité la Commission à supprimer le feu d'artifice : la première,

(Suite page 3).

Nos articles traitant des questions financières sont évidemment un peu ardues et n'ont pas le privilège de passionner le lecteur, mais il est à souhaiter que chacun fasse l'effort de les lire car ils sont documentés. Il serait injuste de les considérer comme des plaidoyers pro domo. Ils rentrent dans la ligne de notre Bulletin Municipal, qui est un organe d'information, qui a pour but de renseigner le public sur la gestion de la cité et sur les problèmes qui se posent à la Municipalité.

Nous avons été heureux qu'une loi du 20 juillet nous ait permis d'atténuer la rigueur des contributions des patentes car nous avons été les premiers à reconnaître le bien fondé des réclamations formulées par les commerçants et industriels de Saint-Cloud.

Nous n'avons pas manqué d'intervenir d'ailleurs en faveur de ces derniers auprès des parlementaires et de l'administration supérieure.

**

La question d'abattement forfaitaire en pourcentage sur le montant de la contribution des patentes a donné lieu, au sein des assemblées départementales et municipales à de vives discussions, au cours desquelles les groupes de l'opposition n'ont pas manqué de faire preuve de démagogie, en proposant des abattements supérieurs aux plus-values escomptées, en demandant des abattements dégressifs, en suggérant d'apporter également des abattements à d'autres contributions et taxes, en proposant d'utiliser des excédents budgétaires, etc., etc. La question était pourtant bien simple : il ne s'agit-

sait, en réalité, que de dégrever les contribuables patentés, à l'exclusion de tous autres, parce que, par suite de la révision de la valeur locative de certains locaux professionnels, de l'accroissement de la quotité des impositions communales et départementales, de la remise en état ou l'extension des installations industrielles et commerciales, le principal fictif de la contribution des patentes a été augmenté dans de notables proportions, surchargeant les contribuables patentés mais procurant, par contre, aux collectivités locales certaines plus-values.

Cette situation a attiré l'attention des assemblées parlementaires qui ont voté la loi du 20 juillet 1949, laquelle prévoit, pour 1949, que les Conseils municipaux et généraux pourront, après avis du directeur départemental des contributions directes, décider un abattement forfaitaire en pourcentage sur le montant des patentes, sans que cet abattement puisse avoir pour conséquence de compromettre l'équilibre du budget.

Des instructions préfectorales ont apporté aux maires des précisions au sujet de l'application de ladite loi par les Conseils municipaux. Il a été indiqué que seraient nulles de droit les délibérations qui fixeraient des abattements non forfaitaires et notamment des abattements progressifs ou portant sur d'autres contributions que celle des patentes ou les délibérations qui prétendraient faire des discriminations entre les patentés selon le montant de leur patente.

D'autre part, M. le Préfet — s'inspirant des remarques formulées par M. le Ministre de l'Intérieur — s'appuyant du reste sur la simple équité — a fait observer que le vote d'un abattement correspondant à la totalité des plus-values ressortant des estimations relatives aux quatre contributions directes pourrait, non seulement rendre problématique l'équilibre du budget, mais pourrait légitimer des protestations de redevables de la contribution foncière et de la contribution mobilière, ces contribuables venant, en effet, alimenter un fonds qui profiterait aux seuls patentés.

La question était alors bien simple puisqu'il ne s'agissait, en définitive, que de ne faire porter l'abattement, d'une manière forfaitaire et non progressive, que sur les seules plus-values à escompter du produit des patentes. On se demande alors pourquoi ces vaines discussions au sein des assemblées délibérantes, qui n'ont aucun pouvoir pour apporter des modifications au principal fictif des quatre contributions (Foncière bâtie, Foncière non bâtie, Mobilière, Patente). Pour qu'un abattement soit décidé sur l'une de ces contributions, c'est-à-dire la patente, il a fallu une loi. Donc sans une autre loi, aucune assemblée locale ne peut décider de dégrever ou d'apporter des abattements à telle ou telle contribution.

Maintenant, il y a une tactique qui consiste à faire des opérations spectaculaires, qui ne sont susceptibles d'aucune suite. C'est cette tactique qu'ont adoptée certaines assemblées locales qui ont voté des abattements progressifs et qui, à grand renfort de publicité, ont fait connaître qu'elles accordaient des choses formidables, sachant très bien que l'autorité supérieure ne pourrait pas approuver leurs délibérations.

Alors qu'arrivera-t-il ? C'est que les patentés, à qui l'on a promis monts et merveilles, ne bénéficieront d'aucun dégrèvement.

La Municipalité clodoaldienne n'a pas voulu cela; son désir, c'était de ristourner aux patentés la totalité

de la plus-value à escompter sur le montant de la contribution des patentes. Cette plus-value a été chiffrée par les Contributions directes, qui, selon la loi, étaient tenues de donner leur avis, à 475.855 francs et exprimée en pourcentage à 6,8 %, ainsi que l'indique le tableau établi par ledit service, reproduit à la fin du présent article.

Si nous avons suivi l'avis des Contributions directes, c'est 6 % que nous aurions proposé au Conseil municipal, le pourcentage devant être arrondi à l'unité inférieure.

D'après nos calculs, la plus-value à escompter a été chiffrée à 1.042.000 francs et exprimée en pourcentage à 14 %, c'est donc ce dernier chiffre qui a été proposé au Conseil municipal au titre de l'abattement sur les patentes. Nous restituons aux patentés la plus-value que nous n'escomptions pas lors de l'établissement du budget primitif de 1949 et ainsi nous ne compromettons pas l'équilibre de notre budget.

Certains conseillers municipaux, faisant état d'un excédent budgétaire (renseignement qu'ils ont eu à la suite d'une indiscretion, car aucun compte de 1948 ne leur a encore été présenté), ont proposé un abattement de 25 %. Le Conseil municipal, par 17 voix contre 3 et 4 abstentions (voir à ce sujet le compte rendu analytique) a repoussé cette proposition, qui aurait été susceptible, en provoquant le refus d'approbation de l'autorité préfectorale de rendre inefficace la décision d'abattement de 14 %. Par ailleurs, un pourcentage supérieur aurait dû être alimenté par un prélèvement sur les fonds disponibles du budget, faisant ainsi bénéficier une seule catégorie de contribuables des disponibilités fournies par tous.

Nous tenons à faire remarquer que nous aurions pu, comme beaucoup de communes l'ont fait, conserver une partie de l'excédent provenant de la contribution des patentes pour compenser certaines moins-values et pour combler quelques dépassements dans les dépenses du budget de 1949 (dépassements résultant de hausses imprévisibles lors de l'établissement du budget). Si nous avons pu restituer aux patentés la totalité de notre plus-value sur les patentes, c'est que nous pourrions faire face aux moins-values dans les recettes de 1949 et aux dépassements dans les dépenses, au moyen d'un excédent budgétaire important constaté à la clôture de l'exercice 1948, au 31 mars 1949, excédent que certains conseillers municipaux de la minorité voulaient, à tout prix, distribuer aux contribuables sous différentes formes, lors de la dernière séance du Conseil municipal.

Nous ne voulons pas nous répéter. Nous avons déjà exposé dans nos bulletins l'utilité d'un volant de trésorerie et nous n'y reviendrons pas. Nous nous félicitons de posséder un excédent budgétaire qui nous permettra, en 1949, de financer des travaux et d'acquérir, pour cause d'utilité publique, des immeubles indispensables à la ville sans qu'il soit nécessaire de créer des impôts nouveaux, ni de faire appel à l'emprunt.

Dans notre dernier bulletin, nous indiquions que nous financerions plus de 12 millions de travaux neufs. C'est précisément à l'aide de notre excédent budgétaire que nous réglerons ces travaux que le Conseil municipal a décidé de faire exécuter, à savoir : construction d'un immeuble, rue des Ecoles, pour remplacer l'immeuble de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, qui sera rendue à son propriétaire le 1^{er} octobre prochain; construction d'une grande salle

de gymnastique et de sports au stade Kelly, aménagement définitif de la Salle des Fêtes et aménagement de la rue Feudon. Notre excédent nous permettra aussi de régler les frais d'acquisition des immeubles situés rue du Docteur-Desfossez où sont installés les services de la Perception, des Contributions directes et indirectes, ainsi que la consultation des nourrissons.

*
**

En ce qui concerne l'action menée par les commerçants de Saint-Cloud pour obtenir un allègement de leurs impôts, nous ne voulons pas passer sous silence les termes d'un article paru dans le journal *Toutes les Nouvelles de Sèvres et du Canton*, du 28 juillet 1949, sans apporter à nos concitoyens les éclaircissements désirables.

Il est dit dans cet article qu'il semblait aux commerçants que le budget de 1949, de la ville, de 83.000.000 de francs, était excessif pour une population de 19.000 habitants.

Nous avons déjà donné dans ce bulletin les causes de l'accroissement des dépenses de 1949 par rapport à 1948. Aujourd'hui, nous comparerons notre situation à celle de certaines communes de plus de 10.000 habitants du département, en nous excusant de retenir encore l'attention de nos lecteurs.

Disons tout d'abord que le budget de 1939 de la ville était de 6.700.000 francs et que le budget de 1949 pourrait très bien être de 100 millions si l'on appliquait le coefficient moyen d'augmentation de 15. Nous sommes donc au-dessous de la normale. Notre budget de 1949 est de 4.712 francs par habitant, alors qu'à Rueil, il est de 4.882 francs; à Meudon, de 5.825 francs; à Saint-Germain-en-Laye, de 6.518 francs; à Argenteuil, de 5.269 francs; à Bezons, de 5.723 francs; à Mantes-Gassicourt, de 6.551 francs; à Aulnay-sous-Bois, de 6.028 fr.; au Vésinet, de 6.232 francs; à Versailles, de 7.076 francs.

Les renseignements recueillis auprès de quelques communes de plus de 10.000 habitants nous ont permis de dresser le tableau suivant :

VILLES	NOMBRE D'HABITANTS	VALEUR DU CENTIME EN 1949	NOMBRE DE CENTIMES EN 1949	VOLUME DU BUDGET DE 1949	ABATTEMENT CONSENTI SUR LES PATENTES
Saint-Cloud	17.614	7.248	2.733	83.000.000	14 %
Rueil-Malmaison	27.016	7.428	4.300	132.000.000	9 %
Meudon	20.797	6.391	8.705	121.000.000	8 %
Sèvres	15.242	4.013	5.354	68.000.000	10 %
Saint-Germain-en-Laye	22.013	7.091	4.305	143.000.000	15 %
Argenteuil	53.543	14.288	5.102	282.000.000	Délibération annulée d°
Bezons	12.684	3.484	5.811	73.000.000	10 %
Mantes-Gassicourt	13.181	3.385	5.595	86.000.000	10 %
Aulnay-sous-Bois	32.356	8.053	11.924	195.000.000	18 %
Le Vésinet	13.020	5.367	4.422	81.000.000	15 %
Versailles	70.141	23.360	7.145	496.000.000	5 %
Houilles	20.610	4.057	6.378	93.000.000	7 %

Nous aurions pu continuer notre enquête auprès des communes de plus de 10.000 habitants de Seine-et-Oise. Nous ne l'avons pas jugé utile, le tableau ci-dessus démontrant amplement que Saint-Cloud est la ville de sa catégorie la moins imposée du département. Sans

vouloir nous jeter des fleurs, nous sommes bien obligés de constater que, grâce à une sage administration et un équilibre réel de nos budgets, nous avons obtenu des résultats satisfaisants dont bénéficient nos concitoyens et nous en sommes heureux.

Des économies

(suite de la page 1)

c'est le risque d'incendie qui, avec la sécheresse, s'est considérablement accru (il ne faut, en effet, pas perdre de vue qu'au moment où la décision a été prise, les incendies faisaient rage dans les départements de la Gironde et des Landes et que M. le Préfet de Seine-et-Oise avait donné des instructions formelles aux maires pour qu'ils veillent à ce qu'aucun feu ne soit allumé à proximité des bois, au cours de la période du 15 juillet au 1^{er} octobre); la deuxième, c'est la dépense de 70 ou 80.000 francs qu'il fallait engager pour un feu d'artifice qui ne dure que 15 ou 20 minutes. Au moment où les contribuables, surchargés d'impôts, demandent des dégrèvements, la Municipalité a pensé qu'il n'était pas opportun d'engager une telle dépense.

Pour la Réalisation du Stade Quai Carnot

Nous venons d'apprendre que, sur avis favorable du service de contrôle technique et de la commission de contrôle des opérations immobilières, Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise a déclaré d'utilité publique l'acquisition, par la ville de Saint-Cloud, des terrains dits Parc de Béarn, situés entre la rue Feudon et la rue des Milons, nécessaires à la réalisation d'un centre sportif.

C'est à la suite de nos interventions sans cesse répétées auprès du service de contrôle technique que nous avons pu faire déclarer le projet d'utilité publique.

Nous allons pouvoir maintenant procéder à l'acquisition des terrains, soit à l'amiable, soit en demandant à M. le Préfet de faire rendre, par M. le Président du Tribunal Civil de Versailles, une ordonnance d'expropriation et d'envoi en possession.

Reproduction du Tableau établi par le Service des Contributions Directes

CONTRIBUTIONS DIRECTES

CONTRIBUTION DES PATENTES

Mod. a

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-OISE
(1^{re} Direction)

ABATTEMENT

ARRONDISSEMENT
DE VERSAILLES

prévu par la loi n° 49.965 du 20 juillet 1949

COMMUNE
DE SAINT-CLOUD

ÉTAT DES RENSEIGNEMENTS

PERCEPTION
DE SAINT-CLOUD

1^{er} TABLEAU

Pourcentage de réduction de la contribution des patentes dans l'hypothèse où l'on attribuerait aux patentes l'excédent du produit des centimes compris dans les rôles généraux de 1949 au titre de la contribution des patentes sur la somme qui aurait figuré dans les mêmes rôles, pour ladite contribution, si le budget avait été établi d'après la valeur réelle du centime de 1949.

N ^o des lignes	Nature de la contribution	Valeur du centime		Nombre de centimes imposés en 1949	Produit des impositions communales comprises dans les rôles	Recette inscrite dans le budget au titre des centimes additionnels aux contributions directes	Nombre de centimes qui aurait été retenu si l'on avait fait état de la valeur du centime de 1949 col. 7	Produit des impositions communales calculé d'après le nombre de centimes rectifié (col. 4 x c. 8)	Excédent (c. 6—col. 9)	Contribution des patentes Pourcentage de l'excédent (col. 10, l. 4) par rapport au produit indiqué dans la col. 6, l. 4 B x 100
		1948	1949							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
		fr. c.	fr. c.		francs	francs		francs	francs	%
1	Contribution P.B. ...	2.058 60	2.125 02	2.733	5.807.680 »	»	2.546,8	5.412.050 »	395.630 »	»
2	foncière P.N.B.	80 79	80 72		220.608 »	»		205.581 »	15.027 »	»
3	Mobilière ...	2.934 25	3.016 17		8.243.193 »	»		7.681.651 »	561.542 »	»
4	Patente ...	2.174 37	2.555 94		6.985.384 »	»		6.509.529 »	475.855 »	6,8
5	TOTAUX ...	7.248 01	7.777 85	»	21.256.865 »	19.808.811 »	»	19.808.811 »	1.448.054 »	»

A Versailles, le 1^{er} Août 1949.

Pour le Directeur des Contributions Directes :
L'Inspecteur-Rédacteur,
(Illisible)

L'Éclairage Public et les Restrictions d'Électricité

Beaucoup de nos concitoyens semblent ignorer qu'il y a des restrictions de consommation d'électricité, aussi bien pour le réseau d'éclairage public électrique que pour les foyers domestiques et les entreprises industrielles.

C'est la raison pour laquelle beaucoup de foyers lumineux du réseau d'éclairage public ne sont pas allumés.

Le raccourcissement des jours nous apporte de nombreuses réclamations de personnes qui craignent des attaques à main armée dans les endroits où l'éclairage n'est pas suffisamment assuré.

Nous n'ignorons pas les inconvénients qui peuvent résulter du manque d'éclairage public, pas plus que les familles, les industriels et les ouvriers n'ignorent les difficultés qu'ils rencontrent par suite des restrictions d'électricité et des coupures de courant qui en découlent.

Que peuvent les uns et les autres ? Rien, sinon subir ce qu'ils ne peuvent empêcher, en regrettant que des mesures n'aient pas été prises en temps voulu

par les pouvoirs publics pour éviter ces restrictions.

Nous possédons à Saint-Cloud un réseau d'éclairage public qui nous permet d'éclairer convenablement la ville et nous ne demandons pas mieux que de faire fonctionner la totalité des foyers lumineux.

Nous avons déjà dit que pour avoir voulu améliorer sensiblement notre éclairage public, au cours de l'hiver 1948-1949, nous avons dépassé largement la consommation autorisée et nous avons été pénalisés. La somme à payer est de 350.000 francs. Nous avons évidemment réclamé en faisant ressortir toutes sortes de raisons plausibles mais nous n'avons pas obtenu la remise de la pénalité.

Plusieurs personnes comparent l'éclairage public de Saint-Cloud avec celui des communes voisines de la Seine et concluent que c'est moins bien à Saint-Cloud qu'ailleurs. Ce qu'ils comparent, ce sont les principales artères. Mais nous leur demandons de voir l'éclairage des voies secondaires et ils constateront que ce n'est pas mieux qu'à Saint-Cloud, quoique le département de la Seine ait toujours été favorisé en ce qui concerne le contingent d'électricité alloué aux communes suburbaines.

Nous allons procéder à une révision générale de nos foyers lumineux en service et nous essaierons, dans la limite du contingent d'électricité qui nous est alloué, de donner un éclairage maximum.

LES TRAVAUX DE LA PLACE GEORGES-CLEMENCEAU

Au sujet des importants travaux qui sont actuellement exécutés place Georges-Clemenceau, en vue de la remise en état de cette place, plusieurs de nos concitoyens — qui trouvent déjà lourde leur feuille d'impôts — se sont inquiétés de savoir à qui incombait la dépense.

Nous tenons à préciser que la place en question fait partie du Domaine National et que les travaux sont exécutés sous la direction des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise et entièrement payés par l'Etat.

Nous estimons d'ailleurs que nous sommes des sinistrés des Ponts et Chaussées qui, pour construire l'auto-route de l'Ouest et aménager la place Georges-Clemenceau, ont procédé à des démolitions et à des transformations très importantes dans le bas de Saint-Cloud et qu'il ne nous appartient pas d'engager les finances locales pour un projet décidé et réalisé par l'Etat.

La suppression du centre commercial et attractif qui existait place Georges-Clemenceau, avant la construction de l'auto-route, a porté un coup sensible à nos finances et nous prétendons que cela suffit.

Nous ne pouvons que laisser le soin à l'Etat de remettre en ordre la place Georges-Clemenceau sans oublier le pont de Saint-Cloud, dont le garde-corps garni provisoirement de plaques rouillées est inesthétique.

Le 15 Août 1949, à Charbonnière

La fête du 15 août, à Charbonnière, s'est déroulée cette année avec une formule nouvelle, très différente de celle employée les années précédentes mais dont le succès n'a pas été moindre, au contraire.

Cette année, le nouveau directeur, M. MARTIN, jeune, très dynamique, a préféré que la fête se passât en plein air, sous forme de kermesse. Heureuse idée car, sous les frais ombrages du parc et sur les pelouses qui s'étalent devant le château, les rires et éclats de joie n'ont pas cessé de fuser de 14 h. 30 à 20 heures, à la grande satisfaction des enfants et des grandes personnes.

Après un excellent et copieux déjeuner avec de délicieuses pâtisseries, faites par Mme la Directrice elle-même), qui fut servi à 12 heures précises, les enfants se précipitèrent pour mettre la dernière main à la préparation de la fête. Chacun avait sa tâche tracée et, sur les pelouses comme sous les arbres, c'était une véritable fourmilière d'enfants transportant, suivant leurs forces : chaises, tables, paniers, objets, devant garnir les comptoirs.

Sous une magnifique voûte de verdure, on pouvait, dans de nombreux stands, admirer les merveilleux travaux entièrement exécutés par nos jeunes colons, travaux qui nous étaient proposés par de gracieuses et séduisantes vendeuses costumées suivant le genre du stand et des objets le garnissant. C'est ainsi qu'à la « Petite Hutte », charmante casé de branchages et de paille, des sauvages tahitiennes, à la chevelure garnie de fleurs, offraient aux visiteurs des objets en raphia colorés, des napperons en toile imprimée, des sacs, etc., etc...

Un peu plus loin, dans les souks de Tunis, de ravissantes « moukères » dont on ne voyait que les beaux yeux (car elles étaient scrupuleusement voilées), drapées dans des gandouras d'une blancheur immaculée et coiffées de fez rutilants, vendaient des poteries, statuettes, cendriers et autres articles en terre cuite qui avaient été façonnés, cuits et décorés par les garçons.

Parmi les roseaux, les nénuphars et autres plantes récoltées dans la propriété, le stand des fleurs attirait de nombreux visiteurs par sa fraîcheur et la richesse de ses coloris; aussi tous les corsages et revers de vestons étaient-ils garnis abondamment.

Après avoir quitté le quartier des stands, on arrivait dans le coin des jeux. C'est de là que partaient les rires et exclamations joyeuses que l'on entendait de partout.

La tombola au lapin vivant, la pêche à la ligne, la pêche au citron (très suivie), les jeux de massacre, anneaux, bouteilles et autres jeux d'adresse faisaient la joie de tous.

Le théâtre de marionnettes, entièrement animé par les fillettes de la colonie, refusait du monde, aussi les séances se succédaient-elles sans interruption, faisant battre les petites mains.

Au cirque, les numéros acrobatiques furent très applaudis.

Et, pour terminer la journée, un splendide numéro de danses et gymnastique rythmique, réglé et dirigé par Mme MURAT, monitrice, enthousiasma l'assistance.

Le bar, installé sous les grands arbres, a connu également un gros succès : on y était attiré par les délicieux rafraîchissements

glacés et pâtisseries, que l'on pouvait déguster dans un cadre merveilleux, aussi les tables, quoique nombreuses, étaient-elles difficiles à trouver.

Nous adressons nos félicitations et remerciements aux organisateurs de cette exquise journée ainsi qu'à M. CHAUVÉAU, conseiller municipal, qui représentait la municipalité à cette fête, accompagné de Mme CHAUVÉAU.

Retour de Charbonnière

Notre colonie municipale de vacances a fermé ses portes et tous nos jeunes colons sont rentrés, mardi, 20 septembre. Avec le sourire ? Oui, car la joie était grande de retrouver papa et maman. Mais peut-être pas tout à fait sans regret de laisser la campagne, le château, les camarades et aussi moniteurs et monitrices qui, pendant ces deux mois ont toujours été les grands frères et les grandes sœurs dévoués et attentifs.

Du côté des parents, la joie était sans mélange; on retrouvait son fils, sa fille, grandi, la mine colorée, plus fort.

Il nous faut cependant déplorer que cinq enfants, atteints de scarlatine et deux autres d'oreillons, aient dû rester à l'hôpital d'Orléans où ils sont soignés avec dévouement et compétence. Des mamans qui sont allées voir là-bas leurs enfants sont revenues parfaitement rassurées.

Il s'agit d'ailleurs de cas très bénins, mais, en raison du danger de contagion, il a été impossible de ramener ces sept enfants avec les autres.

Il va de soi que, aussitôt que la Faculté autorisera leur transport, nous irons les chercher en prenant toutes les précautions utiles et nous les rendrons aux familles dont nous comprenons et l'impatience et l'inquiétude. Celles-ci seront d'ailleurs tenues au courant.

Il nous reste à remercier tous ceux et toutes celles qui, pendant ces deux mois de vacances, ont mis toute leur compétence et tout leur dévouement au service de nos enfants. En premier lieu, M. MARTIN, directeur et Mme MARTIN, économiste, moniteurs et monitrices, infirmières, assistantes scolaires, cuisinière, chauffeur et personnel de service. Merci à tous et que chacun soit assuré que si, pendant l'année scolaire qui va bientôt s'ouvrir, nos enfants « tiennent le coup » convenablement, si, dans leurs familles, on les voit plus obéissants, plus serviables, plus disciplinés, chacun pourra se dire que tous ces efforts et ces peines n'ont pas été dépensés en vain.

Bibliothèque et Musée

La bibliothèque municipale et le musée, qui étaient installés 26, rue Dailly, à la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, ont été transférés à la mairie :

La bibliothèque, dans l'ancienne salle des sociétés.

Le musée dans l'ancienne salle du service du ravitaillement et le couloir attenant.

Les nouveaux aménagements de la bibliothèque et du musée sont terminés.

La bibliothèque, qui a son entrée rue du Docteur-Desfossez, a rouvert ses portes samedi 17 septembre. Les heures d'ouverture sont les suivantes :

Mardi : de 10 heures à 12 heures.

Mercredi, de 10 heures à 12 heures.

Jeudi, de 10 heures à 12 heures.

Vendredi, de 10 heures à 12 heures.

Samedi, de 10 h. à 12 heures et de 15 h. à 18 heures.

Dimanche, de 10 heures à 12 heures.

Le musée sera ouvert au public à partir du 1^{er} octobre prochain. On y accèdera par la porte de

l'ancienne salle du service du ravitaillement, qui se trouve sur le côté gauche de la mairie.

A propos du musée, nous signalons que Madame BAIGNÈRES et Madame DE GUERLE, ont légué à la ville de Saint-Cloud le portrait de GOUNOD sur son lit de mort.

Nous remercions vivement ces donatrices ainsi que Madame HELLEU, demeurant à Saint-Cloud, qui est intervenue pour que le portrait de l'illustre musicien soit légué à la ville de Saint-Cloud plutôt qu'au musée de l'Opéra.

Nous tenons aussi à remercier le conservateur, M. Robert HARDOUIN, de tout le mal qu'il s'est donné pour le déménagement et la réinstallation du musée à la mairie.

Appel en faveur des Sinistrés du Sud-Ouest

Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise vient d'adresser à la population le message suivant :

APPEL A LA POPULATION DU DÉPARTEMENT

L'émotion provoquée par le drame affreux qui a endeuillé la région du Sud-Ouest et, avec elle, le pays tout entier, a provoqué de toutes parts de magnifiques gestes de solidarité.

J'ai pu apprécier en maintes circonstances le cœur et les sentiments altruistes de mes administrés. Aussi, parce qu'il faut parer au plus pressé, en attendant les réalisations locales, je tiens à faire connaître qu'un Comité National de Secours aux Sinistrés du Sud-Ouest, placé sous la haute présidence de M. le Président de la République, vient d'être constitué.

Le siège social de ce comité est situé au Ministère de l'Intérieur, place Beauveau, à Paris, où dès à présent, sont recueillis les envois au profit de nos compatriotes malheureux sous forme de :

a) Dons en espèces. — *Par chèques bancaires établis au nom du Secrétaire général du comité, compte chèque postal Paris 70-72 ou à la Paierie Générale de la Seine, 18, rue Notre-Dame-des-Victoires, sous le n° 12.713;*

b) Dons en nature. — *A remettre au Commissariat aux Actions Urgentes, 107, quai de Valmy, à Paris.*

Je suis convaincu que cet appel ne sera pas vain et qu'une fois encore, la Seine-et-Oise tiendra à manifester les sentiments qui l'honorent et m'ont déjà donné tant de satisfactions.

*Le Préfet de Seine-et-Oise,
Armand ZIWES.*

Le Conseil municipal de Saint-Cloud, dans sa séance du 29 août dernier (voir à ce sujet le compte rendu analytique), s'est incliné devant les malheureuses victimes de la tragédie du Sud-Ouest, a témoigné sa sympathie à leurs familles ainsi qu'à tous les sinistrés des départements de la Gironde et des Landes et a décidé, à l'unanimité, d'accorder aux sinistrés un secours de 25.000 fr.

Le Conseil municipal a, en outre, décidé d'ouvrir à la mairie une souscription publique en faveur des populations si cruellement éprouvées.

Nous informons nos concitoyens que la souscription publique sera ouverte dès la parution du présent bulletin et nous les invitons à répondre le plus généreusement possible à notre appel. Les dons en argent et en nature seront reçus à la mairie, 2° bureau.

Nous espérons, de même que M. le Préfet de Seine-et-Oise, que notre appel ne sera pas vain et que les habitants de Saint-Cloud auront à cœur de manifester leur solidarité en cette pénible circonstance. Nous leur en sommes d'avance reconnaissants.

INFORMATIONS DIVERSES

CHARBON

Suspension de l'émission et de l'utilisation des titres et cartes de charbon

Par circulaire du 18 juillet 1949, M. le Préfet de Seine-et-Oise vient de faire connaître qu'en application des instructions de M. le Répartiteur du charbon, l'émission et l'utilisation de tous les titres et cartes de charbon sont suspendus.

En conséquence, les négociants charbonniers sont autorisés à livrer suivant leurs possibilités et sans limitations de tonnage à tous les consommateurs, INSCRITS OU NON INSCRITS, appartenant à une catégorie approvisionnée sur le contingent départemental, les quantités de charbon qui leur seront commandées.

CONSEIL DE REVISION DE LA CLASSE 1950

Les séances du conseil de révision pour les personnes domiciliées à Saint-Cloud, sont fixées ainsi qu'il suit :

— Le jeudi 24 novembre, à 9 h. 30 et à 15 heures ainsi que

— Le vendredi 25 novembre, à 9 h. 30.

aux Ecoles Gambetta, à Sèvres

Ce conseil concerne :

Les jeunes gens de la classe 1950 (nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1930).

Les jeunes gens ajournés des classes 1947, 1948, 1949.

Les jeunes gens omis des classes 1946, 1947, 1948, ajournés en juin 1948 par le conseil de révision complémentaire de la classe 1948.

Les naturalisés et les omis recensés avec la classe 1950.

Sursis. — Le conseil de révision est seul habilité pour accorder les sursis d'incorporation prévus par les articles 22 et 23 de la loi du 31 mars 1928.

Les jeunes gens ayant sollicité un sursis doivent se présenter devant le conseil de révision comme tous les autres conscrits.

Au cas où ils seraient défaillants sans excuse écrite antérieure à la date de la séance, le sursis pourra leur être refusé et ils seront déclarés « bon absent ».

Les jeunes gens qui ont demandé à être visités en dehors du département de Seine-et-Oise et qui n'auront pas été avisés que leur demande a été accueillie, devront se présenter dans leur canton d'inscription.

Pour les détails complémentaires, les personnes intéressées sont priées de se reporter aux affiches spéciales apposées sur les panneaux municipaux.

PRIX DES LOYERS

(Loi du 1^{er} Septembre 1948)

A partir du 26 septembre, une commission paritaire, comprenant des représentants de la Municipalité, de la Fédération des Locataires et de l'Union des Propriétaires, se tiendra à la disposition des intéressés pour examiner les litiges qui pourraient surgir entre propriétaires et locataires et, si possible, les résoudre amialement.

Cette commission siègera à la Mairie.

Les propriétaires ou locataires qui désireront la consulter devront se faire inscrire à la Mairie (service du logement, 3^e bureau) et y déposer leur dossier (états de surface corrigée contradictoires et justifications personnelles) pour examen préalable.

Ils seront ensuite convoqués, suivant l'ordre d'inscription des demandes, à une des séances de la commission qui se tiendront le soir, de 20 à 22 heures.

FÊTE DES MÈRES

A la liste des mamans décorées cette année de la Médaille de la Famille Française, que le bulletin a publiée dans son dernier numéro, il y a lieu d'ajouter le nom de Mme FOUCHÈRE, mère de cinq enfants, qui a reçu la Médaille de bronze.

C'est par suite d'une erreur de composition, dont nous nous excusons, que le nom de Mme FOUCHÈRE ne figurait pas dans la liste publiée.

Élection de la Reine de Saint-Cloud

Sur l'initiative du Comité Inter-Sociétés, l'élection de la Reine de Saint-Cloud a eu lieu le dimanche 4 septembre, à la Salle des Fêtes Municipale, rue Hébert.

Étaient électeurs les présidents ou délégués des sociétés locales. Étaient candidates les reines ou madelons choisies par les sociétés au cours de l'année.

M. PLÉAU, président du comité Inter-Sociétés, dirigea les opérations du vote qui donna les résultats suivants au 2^e tour de scrutin :

Mlle VEAUX Jeannine, de l'Amicale de la Passerelle.....	10 voix
Mlle MENDÉ Josette, de l'Amicale du Centre.....	6 voix
Mlle PÉROL Denise, de l'Amicale des Coteaux.....	4 voix
Mlle BERTIN, de l'U. N. C.....	2 voix

Mlle VEAUX Jeannine a donc été proclamée Reine de Saint-Cloud.

Ses deux demoiselles d'honneur ont été désignées par un vote qui donna :

Mlle MENDÉ	19 voix
Mlle PEROL	13 voix

M. MONSEL, maire-adjoint, entouré de plusieurs conseillers municipaux et de M. ANTONAT, citoyen d'honneur de Saint-Cloud, félicita comme il convient reine et demoiselles d'honneur et remercia les organisateurs de cette charmante fête.

Après un vin d'honneur particulièrement cordial, une sauterie retint la nombreuse jeunesse jusqu'à 19 h. 30.

INCENDIE A LA SALLE DE GYMNASTIQUE ET DES FÊTES

Le lundi 5 septembre, à 5 heures du matin, un incendie s'est déclaré dans la salle municipale de gymnastique et des fêtes, rue A.-Hébert.

Le feu, qui a pris dans la fosse à sciure, serait dû à l'imprudence d'un fumeur qui aurait, par mégarde, laissé tomber la veille son mégot dans la sciure.

Le dimanche 4, à 21 heures, une visite des lieux a été effectuée par M. BLANC, appariteur à la mairie, qui n'a rien remarqué d'anormal.

Le feu a été rapidement éteint par les pompiers de Saint-Cloud.

Les dégâts, assez importants, sont couverts par une assurance.

Anniversaire de la Libération

A l'occasion du 5^e anniversaire de la Libération, M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, a déposé, le 25 août 1949, des gerbes de fleurs au monument aux morts, place de l'Église et au monument de la Division Leclerc, en présence de MM. MONSEL, SCHREDER, LAURENCE, adjoints et de MM. MARIN, CLÉMENTEL, DISCOUR, OBLE, COLIN, conseillers municipaux; les Médailleurs Militaires, la 2^e D. B., les Associations familiales et le Corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud étaient présents.

DON A LA COMMUNE DE LESSAY

Le maire de la commune de Lessay, filleule de Saint-Cloud, nous a signalé qu'il avait obtenu la création d'une classe maternelle et nous a demandé de l'aider à trouver du mobilier scolaire dans de bonnes conditions.

Nous avons pu récupérer dans le mobilier scolaire, non susceptible d'être utilisé par Saint-Cloud, 16 petites tables de deux enfants que nous avons fait nettoyer et remettre en état et que nous avons offertes à la commune de Lessay.

M. le Maire de cette commune nous a adressé la lettre suivante: Département de la Manche

MAIRIE DE LESSAY

Le 15 septembre 1949.

MONSIEUR LE MAIRE ET CHER COLLÈGUE,

« Nous avons bien reçu le mobilier scolaire que vous avez eu l'amabilité d'offrir à notre classe maternelle. Je m'empresse de vous exprimer ma reconnaissance pour cette offre généreuse qui nous rend un service signalé. Une fois de plus, vous venez en aide à notre commune sinistrée. Je vous en remercie sincèrement.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire et cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

« Signé : LECOQ

A PROPOS D'UN ANNIVERSAIRE...

Une cérémonie bien touchante dans sa simplicité a eu lieu aux Invalides : la remise sous l'égide du Comité du Kelly Memorial par les Grands Invalides des deux guerres, d'une Couronne du Souvenir de la Libération de Paris entre les mains du Commandeur de l'American Legion, couronne destinée à fleurir la tombe du sergent KELLY, blessé sur le pont de Saint-Cloud, le 25 août 1944 et mort des suites de ses blessures, le 1^{er} octobre 1946, dans sa ville natale d'Altoona, en Pennsylvanie.

KELLY repose à présent dans le cimetière militaire d'Arlington, et ce modeste citoyen des États-Unis est en train de devenir comme entraîné par un mystérieux et irrésistible courant qui grossit d'heure en heure, un personnage de légende, l'une de ces figures symboliques où s'incarnent nos plus hautes vertus et promise à la vénération des peuples.

(Extrait d'un reportage à la Radiodiffusion Française par SAMY SIMON, qui nous a été communiqué par le Kelly Memorial Committee.)

NOS MORTS EN INDOCHINE

Nous avons eu la douleur d'apprendre que le jeune soldat Louis ALBRECHT, né à Saint-Cloud, le 22 février 1930, engagé volontaire, titulaire de la Médaille de Sauvetage pour avoir porté secours à un de ses camarades qui se noyait, était « mort pour la France » en Indochine.

Nous prions ses parents, M. et Mme ALBRECHT, de croire à nos sentiments de très sincères condoléances.

LA MORT DU DOCTEUR RENE MORAT

Le 19 avril 1949, ont eu lieu à Pnom-Penh (Cambodge), les obsèques du docteur René MORAT, mort accidentellement.

Le docteur René MORAT était le fils du docteur MORAT, décédé à Saint-Cloud.

Il avait eu dans la Résistance une attitude magnifique. Il avait été déporté à Dachau et à Büchenwald.

Devant une assistance très nombreuse, le médecin lieutenant-colonel MASSEGUIN, chef des services sanitaires français au Cambodge, s'est incliné respectueusement devant la tombe de René MORAT « qui donna tout pour que vivent la liberté et la fraternité entre les hommes ».

Nous prions Mme MORAT, mère du docteur René MORAT, et sa famille, de croire à notre douloureuse sympathie.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé, dans différents journaux officiels, les promotions suivantes :

Légion d'Honneur

— Au grade d'Officier (décret du 2 août 1949, J. O. du 10 août) :

M. GUINARD Paul, André, président-directeur général des Etablissements Pompes Guinard, à Saint-Cloud, Chevalier du 24 janvier 1934.

— Au grade d'Officier (décret du 30 août 1949), J. O. du 6 septembre 1949) :

Docteur BAILLIART Alfred, Paul, ophtalmologiste à Paris, Chevalier du 1^{er} janvier 1918.

Le docteur BAILLIART a été ophtalmologiste à l'hôpital de Saint-Cloud, pendant 40 ans.

Médaille d'Honneur du Travail en argent

(Journal Officiel du 17 septembre 1949)

M. BONNAFOUX André, Jean, fondé de pouvoir à la Cie d'Assurances l'Europe.

Mlle BOURGE Léonie, Jeanne, comptable à la Maison A. Perquel.

M. DESNOS Louis, Maurice, principal clerc à l'étude Muel, notaire à Saint-Cloud.

M. FÈRE Robert, directeur commercial aux Minerais et Métaux.

M. FRANÇOIS Robert, sous-chef de service à la Société Nancéenne de Crédit Industriel et de Dépôts.

M. GUILLOT Georges, vérificateur à la Cie Générale d'Assurances Zurich.

M. JACOB Bernard, ouvrier spécialisé à la Régie Nationale des Usines Renault.

M. LÉCUYER Jean, commis principal dans la maison Hayaux-du-Telly.

Médaille d'Honneur du Travail en vermeil

(Journal Officiel du 20 Septembre 1949)

M. FABRIZI François, directeur administratif à la Société Anonyme des Usines Peugeot.

M. MUON Paul, Gabriel, chauffeur à la Société l'Air Liquide.

Officier d'Académie

(Journal Officiel du 20 Septembre 1949)

M. NOËL Georges, Emile, pour services rendus à l'art musical.

Nous adressons à ces nouveaux promus nos plus vives félicitations.

Compte rendu analytique de la Séance du Conseil Municipal

Séance du 29 Août 1949

Présents : MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, adjoints; DEVÈZE, BERGER, BEAUFOCHER, DISCOURS, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, CADET, GUÉDON, LE GUEN, BILLARD.

Absents excusés : Mlle LAPLANCHE, MM. DUCROS, COMEAU, DUCHESNE, FINELLE.

Absents : M. GALATAUD, Mme NOSLEY.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, Mlle LAPLANCHE a donné pouvoir écrit à M. CHAVETON, maire, de voter en son nom.

MM. COMEAU et DUCHESNE ont donné pouvoir écrit à M. CADET. M. FINELLE a donné pouvoir écrit à M. LE GUEN.

Secrétaire de séance : M. Michel DEVÈZE.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour :

A. - M. le Maire donne lecture d'une lettre en date du 25 août 1949 de M. MARIN, conseiller municipal, demandant l'attribution d'un secours aux sinistrés du Sud-Ouest. Puis M. GUÉDON, au nom du groupe communiste, donne lecture d'une motion concernant la même question.

M. LE GUEN dit ensuite qu'il avait également l'intention de présenter, au nom de son groupe, une motion à ce sujet et propose le vote d'une somme de 25.000 francs.

M. le Maire indique qu'il voulait proposer la même somme. Après divers échanges de vues entre plusieurs membres de l'Assemblée, le Conseil, à l'unanimité, décide de voter un crédit de 25.000 francs en faveur des sinistrés et d'adresser la motion suivante :

« Le Conseil Municipal de Saint-Cloud s'incline devant les « malheureuses victimes de la tragédie du Sud-Ouest et témoigne « sa sympathie à leurs familles ainsi qu'à tous les sinistrés des « départements de la Gironde et des Landes. »

Puis, sur la proposition de M. le Maire, ROLLIN et CHAUVEAU décide de faire paraître un article dans le prochain *Bulletin Municipal*, invitant les Clodoaldiens à souscrire à la Mairie en faveur de ces populations si cruellement éprouvées;

B. - Le Maire signale que son attention a été particulièrement attirée par une lettre en date du 27 août 1949, de M. CHAUVEAU, conseiller municipal, sur la situation pénible créée à certains travailleurs Clodoaldiens par la fermeture récente de divers établissements industriels, notamment S.N.C.A.S.O.

Ne pensant pas que l'Administration supérieure ait déjà étudié

les moyens de remédier à la crise du chômage occasionnée par ces fermetures, le Conseil croit opportun d'envisager la question sur le plan local.

En effet, la période de vacances a provoqué dans le personnel de la voirie des vides importants et il serait peut-être utile de prévoir, pendant une quinzaine de jours, des équipes de chômeurs, sous la conduite d'un employé de la voirie, pour procéder à un nettoyage complet des rues de la ville.

Le Maire indique qu'il va provoquer des instructions de l'Administration préfectorale au sujet de l'emploi éventuel et provisoire d'employés auxiliaires au service de la voirie, afin de permettre l'emploi de deux équipes de six chômeurs chacune, pendant une quinzaine de jours.

Le Conseil, à l'unanimité, sous réserve de l'acceptation par l'Administration préfectorale, vote le principe d'employer, pendant quinze jours, deux équipes de six chômeurs chacune, afin de permettre le nettoyage complet des rues de la ville.

Le montant de la dépense, soit 100.000 francs, sera prélevé sur les crédits d'entretien de la voirie.

C. - Le Maire donne lecture de la lettre, en date du 27 août 1949, de M. le Secrétaire adjoint du Syndicat du Personnel des Hôpitaux et Hospices Publics de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, concernant l'attribution d'une prime de vacances au personnel des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud et indique qu'il en informe le Conseil parce que cela lui est demandé dans la lettre mais précise que l'affaire intéresse seulement la commission administrative des dits Etablissements Hospitaliers qui en sera saisie.

Puis, le Conseil, délibérant sur les questions inscrites à l'ordre du jour :

1° Emet par 17 voix et 7 abstentions, un avis favorable sur le compte de gestion du receveur spécial de l'hôpital-hospice et sur le compte administratif de cet établissement pour les opérations financières de l'exercice 1948.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, ROLLIN, MONSEL, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, BERGER, BEAUFOCHER, DISCOURS, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, Mlle LAPLANCHE. Se sont abstenus : MM. CADET, GUÉDON, DUCHESNE, COMEAU, LE GUEN, BILLARD, FINELLE;

2° Emet par 21 voix et 3 abstentions, un avis favorable, après enquête parcellaire, en vue de rendre cessible la propriété sise 5, rue Gaston-La-Touche, à Saint-Cloud, dont l'hôpital-hospice a décidé l'acquisition pour le transfert de la maternité et l'installation des services de consultations prénatales (projet déclaré d'utilité publique par décret en date du 4 juin 1949).

Ont voté pour : MM. CHAVETON, ROLLIN, MONSEL, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, BERGER, BEAUFOCHER, DISCOURS, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, Mlle LAPLANCHE, MM. CADET, GUÉDON, DUCHESNE, COMEAU.

Se sont abstenus : MM. LE GUEN, BILLARD, FINELLE.

3° Décide, par 21 voix et 3 abstentions, d'opérer un abattement forfaitaire de 14 % sur les cotes d'imposition établies au titre de la contribution des patentes de 1949 et bénéficiant à la commune; cet abattement représentant la plus-value fournie à la ville par la contribution des patentes.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, BERGER, BEAUFOCHER, DISCOURS, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, Mlle LAPLANCHE, MM. CADET, GUÉDON, DUCHESNE, COMEAU.

Se sont abstenus : MM. LE GUEN, BILLARD, FINELLE.

Le groupe socialiste avait présenté un vœu tendant à fixer l'abattement sur les patentes à 25 %.

Par 17 voix contre 3 et 4 abstentions, le Conseil repoussa cette proposition qui serait susceptible, en provoquant le refus d'approbation de l'Autorité préfectorale, de rendre inefficace la décision d'abattement de 14 %. Un pourcentage supérieur devrait être alimenté par un prélèvement sur les fonds disponibles du budget faisant ainsi bénéficier une seule catégorie de contribuables des disponibilités fournies par tous.

Au sujet des patentes, le vœu suivant, présenté par le groupe socialiste — modifié et complété après discussion — a été voté à l'unanimité :

« En attendant la réforme tant souhaitée du régime fiscal des « collectivités locales, le Conseil municipal émet le vœu qu'une « réforme de la patente soit réalisée de façon à entrer en appli- « cation dès le 1^{er} janvier 1950.

« Cette réforme devra entraîner la suppression du caractère « d'impôt de répartition de la patente qui, dorénavant, devra être « calculée par catégorie sur le montant du chiffre d'affaires réa- « lisé au cours de l'année précédente.

« Cette réforme ne devra, en aucun cas, amener un alour- « dissement des impôts actuels »;

4° Décide, par 17 voix et 7 abstentions, de faire appel devant le Conseil d'Etat de la décision prise par le Conseil interdépartemental de Préfecture de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, par arrêté du 1^{er} juillet 1949, condamnant la ville de Saint-Cloud à payer : d'une part, des frais d'expertise, d'autre part, une indemnité à un propriétaire pour la démolition ou la remise en état d'un immeuble, situé rue de la Paix, qui se serait affaissé à la suite de l'écoulement des eaux provenant de la rupture d'une canalisation d'égout.

Charge M. le Maire de représenter la ville de Saint-Cloud dans l'instance engagée devant le Conseil d'Etat et accepte la désignation de M^e DURIEZ-MAURY, avocat au Conseil d'Etat, 11, rue Saint-Dominique, à Paris, pour défendre les intérêts de la ville dans cette affaire.

Décide, d'une part, de régler le mémoire d'honoraires présenté par l'avocat qui a défendu l'affaire en question devant le Conseil de Préfecture, d'autre part, d'accorder à l'avocat qui va s'occuper de l'affaire devant le Conseil d'Etat, un acompte à valoir sur ses honoraires.

Décide enfin de faire effectuer par le Service des Mines une enquête approfondie en vue de la recherche des sources d'origine inconnue qui minent actuellement le sous-sol de Saint-Cloud. Prie M. le Maire de se mettre en rapport avec le service intéressé.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, Mlle LAPLANCHE.
Se sont abstenus : MM. CADET, COMEAU, DUCHESNE, LE GUEN, BILLARD, FINELLE;

5^o Décide, à l'unanimité, de passer à compter du 1^{er} janvier 1949, une convention avec le département de la Seine (service des grands travaux d'assainissement), en vue du curage des chambres à sable des égouts de la ville situées place Georges-Clemenceau;

6^o Décide, par 21 voix et 3 abstentions, l'aménagement du terrain de football existant à la Porte-Jaune qui est, dans son état actuel, impraticable pour les joueurs.

Les travaux de stabilisation du terrain nécessiteront :

- a) Le défonçage du terrain actuel;
- b) L'apport de 300 à 400 m³ de terre végétale à de la terre argileuse;
- c) Le régalage de cette terre et le réglage de la forme;
- d) Le blocage et le cylindrage du sol.

La dépense, évaluée environ à 400.000 francs, sera financée, d'une part, à l'aide de la participation versée par les établissements Marcel Dassault et Pompes Guinard pour leurs équipes sportives qui utiliseront le terrain, d'autre part, au moyen du budget communal.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, BERGER, BEAUFOCHER, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, Mlle LAPLANCHE, MM. CADET, GUEDON, COMEAU, DUCHESNE.

Se sont abstenus : MM. LE GUEN, BILLARD, FINELLE;

7^o Décide, à l'unanimité, d'offrir, comme les années précédentes, à la reine de Saint-Cloud et à ses demoiselles d'honneur qui doivent être élues le 4 septembre 1949, au cours d'une cérémonie à la Salle des Fêtes, rue A-Hébert, une écharpe brodée avec les armes de la ville de Saint-Cloud et une somme de 5.000 fr. à la reine et 3.500 francs à chacune de ses demoiselles d'honneur.

Questions diverses

A. - M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. MONSEL, maire-adjoint, qui a été saisi par un groupe d'habitants du quartier de la Porte-Jaune d'une demande de réouverture du chemin conduisant de la Porte-Jaune au parc, faisant ressortir que les habitants de ce quartier sont obligés de faire un grand trajet pour entrer dans le parc.

M. ROLLIN, maire-adjoint, indique également qu'il a aussi été saisi par des habitants du quartier de Montretout et de la Porte-Jaune de la même question et propose au Conseil d'émettre le vœu ci-après :

« Le Conseil Municipal de Saint-Cloud :

« 1^o Considérant la gêne qu'entraîne pour toute la population des quartiers de Montretout et de la Porte-Jaune la coupure, par l'auto-route de l'Ouest, du chemin permettant l'accès au parc de Saint-Cloud par la Porte-Jaune et réunissant lesdits quartiers à Sèvres, chef-lieu de canton;

« 2^o Considérant que l'accès envisagé à mi-chemin entre la Porte-Jaune et la gare de Garches ne peut satisfaire les habitants des quartiers de Montretout et de la Porte-Jaune;

« 3^o Considérant que, dans l'état actuel des choses, de nombreux piétons, au mépris des règlements, traversent la voie électrifiée du chemin de fer de Marly à Paris, puis l'autoroute, au risque des plus grands dangers;

« 4^o Considérant que des accidents se sont déjà produits par suite d'imprudences de ce genre;

« Emet le vœu :

« Que la route pénétrant dans le domaine de Saint-Cloud à la Porte-Jaune et qui a été coupée par l'auto-route de l'Ouest, soit rendue à la circulation et que des dispositions soient prises par les services compétents pour permettre, au moins aux piétons, de traverser l'autoroute et d'accéder ainsi au parc de Saint-Cloud et à Sèvres. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

B. - M. le Maire indique qu'il a reçu des réclamations concernant l'état défectueux des rues du Bois-de-Boulogne et des Gâte-Ceps.

Ces voies étant des voies privées ne sont pas entretenues par les services municipaux de la voirie; plusieurs interventions ont été faites à la Caisse des Dépôts et Consignations, propriétaire.

Cette administration a fait connaître au Maire qu'elle serait disposée à céder gratuitement ces voies à la ville, sous réserve de leur classement dans la voirie urbaine, ce qui aurait pour conséquence de mettre l'entretien des rues du Bois-de-Boulogne et des Gâte-Ceps à la charge de la ville.

Ce classement pourrait être prononcé mais sous réserve que les voies à classer fussent en bon état de viabilité. Le maire demande, en conséquence, que le classement de principe soit décidé par le Conseil municipal, étant bien entendu que la remise en état préalable des voies sera exécutée aux frais et par les soins de la Caisse des Dépôts et Consignations actuellement propriétaire.

Après les explications du maire, le Conseil décide, à l'unanimité, le classement de principe dans la voirie urbaine des rues des Gâte-Ceps et du Bois-de-Boulogne.

C. - A l'unanimité, le Conseil accepte le principe d'un vœu présenté par M. BILLARD, au nom du groupe socialiste, tendant à la modification des bases de la contribution mobilière et charge la commission des finances d'étudier cette question.

D. - Le Conseil décide, à l'unanimité, de charger la commission des finances d'étudier le vœu présenté par M. BILLARD, au nom du groupe socialiste, tendant à attribuer la gratuité des bains-douches aux personnes nécessiteuses et économiquement faibles ainsi que le demi-tarif, une fois par semaine, aux enfants fréquentant les écoles de Saint-Cloud.

Diverses autres questions, auxquelles le maire répond, sont posées par plusieurs conseillers municipaux :

M. CLEMENTEL pose le principe de l'utilisation, en faveur des vieux, de la colonie de vacances de Charbonnière avant la période des vacances;

M. BILLARD demande où en est la question de création d'un office d'H.B.M. à Saint-Cloud;

M. LE GUEN demande ce que sont devenus les projets de l'ingénieur ARCHER;

M. DISCOUR intervient au sujet de l'éclairage public;

M. LE GUEN demande dans quelles conditions fonctionne l'intersociétés à Saint-Cloud et en quoi consiste les Amicales de quartier.

M. ROLLIN signale la création, après accords des Associations des propriétaires et des locataires, d'une commission de classement des immeubles et d'une commission paritaire composée des représentants des locataires et des propriétaires, qui va essayer d'accorder les points de vue différents entre les uns et les autres, dans toute la mesure où cela sera possible.

Puis, se réunissant en comité secret, le Conseil donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance.

La séance est levée le 30 août, à 0 h. 45.

Saint-Cloud, le 6 septembre 1949.

Le Secrétaire de séance :
Signé : M. DEVÈZE.

Pour copie conforme :
Le Maire, F. CHAVETON.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Versailles nous communique :

SEULE L'ÉPARGNE RECONSTRUIRA LA FRANCE

ET LUI REDONNERA SA PROSPÉRITÉ

Pour équilibrer vos budgets, prévoir les ressources nécessaires à vos dépenses imprévues, impôts, vacances, événements de la vie familiale, maladie et vieillesse, confiez votre argent à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance, organe désintéressé et contrôlé par l'Etat.

Maximum des dépôts : 200.000 francs.

Intérêt : 2 %.

Remboursement à vue.

Transferts et opérations de versements et remboursements avec toutes les Caisses d'Epargne et de Prévoyance de France.

Caisse d'Epargne de Versailles, succursale ouverte tous les dimanches matin, de 9 h. 30 à 11 h. 30, à la Mairie de Saint-Cloud.

Activités de la Société Municipale "LA CLODO" pendant la saison 1948-1949

Sections de basket-ball, volley, gymnastique (saison 1948-1949)

Pour cette première saison de championnat, les résultats des sections de basket-ball, volley-ball, gymnastique, ont été des plus prometteurs, tant par les succès obtenus que par les encouragements reçus.

Basket-ball (Section féminine)

Après 15 ans d'arrêt, cette section a dû repartir dans la seconde série de championnat et la 1^{re} équipe, invaincue de toute la saison, a remporté le titre de « Champion de Paris » en surclassant toutes les autres équipes du championnat.

Dans les matches de poules de classement, elle a triomphé de ses adversaires et nous sommes certains que, pour la saison 1949-1950, cette équipe gravira à nouveau les échelons, la classant dans les meilleures formations de la région parisienne.

Les sportives qui ont été appelées à apporter leur concours à cette équipe sont les suivantes :

Mmes L. VIEL, J. MULOT.
Mlles J. et M. COUCKE, S. FRECHOU, N. LACIRE, J. CHANTEPIE et TRODÉ.

En matches amicaux, elle a rencontré des équipes plus fortes, jouant en division d'excellence et d'honneur et a battu ou fait match nul contre d'excellentes formations de Paris.

Basket-ball (Section masculine)

Cette équipe 1^{re}, composée de jeunes éléments et manquant de cohésion pour les matches aller de championnat, a triomphé de tous ses adversaires lors des matches retour et s'est classée 2^e de sa poule pour 1948-1949.

La formation de cette équipe était la suivante :

MM. Dohy, Polliend, Monard, Chasles, Putois, Thieblemont, Plisson, Demai (capitaine).

Grâce aux séances d'entraînements appropriées, nous sommes certains que les résultats seront excellents.

Volley-ball (Section masculine)

Cette nouvelle section de « La Clodo » a obtenu également, pour sa première année, de forts beaux résultats, tant en championnat qu'en matches amicaux.

En effet, elle a participé à de nombreux interclubs (handicap d'automne, coupe « En Avant », challenge de Noël, coupe du Racing) où elle s'est honorablement classée. Pour les matches de championnat de Paris, 1^{re} division, elle a remporté 9 matches et perdu 7, la classant 2^e de ce championnat.

Cette équipe était composée de :

MM. A. Ramillon, E. Domalain, P. Prost, Veillerant, Bernard, Delvasse, Sigonneau, Ballout, Touroude, Delatre et Putois.

Nous devons remercier vivement Mme Jacqueline MULOT, MM. MIGLIOLI, DOMALAIN et A. RAMILLON, directeurs de ces sections de « La Clodo » pour les magnifiques résultats obtenus au cours de cette saison.

LA SOCIÉTÉ « ARTISTES CLODOALDIENS » EN DEUIL

Les Artistes Clodoaldiens, extrêmement émus par la perte de leur collègue et ami BAYARD, décédé accidentellement à Saint-Cloud, le dimanche 4 septembre 1949, dans sa 49^e année, tiennent à rendre hommage à son talent de graveur sur bois et à son excellent esprit de joviale et bonne camaraderie.

Les Artistes Clodoaldiens renouvellent à son épouse et à son fils leurs bien sincères condoléances, en les assurant de leurs sentiments les meilleurs et profondément attristés.

Nous présentons également à Mme BAYARD, à son fils et à la famille, nos condoléances émues et nous joignons nos sentiments de sympathie à ceux des Artistes Clodoaldiens.

LE CLUB DES SPORTS OLYMPIQUES EST CHAMPION DE FRANCE DE POURSUITE

A Reims, au cours de la fête de la Fédération Française du Cyclisme, le Club des Sports Olympiques a remporté brillamment le championnat de France de poursuite par équipe avec Vervialle, Logerot, Monticelli et Rota.

En demi-finale, le C. S. O. se qualifia avec un beau temps, 4'58"3/5^e. Il devait rencontrer les Bordelais en finale.

Dès les premiers tours, les Bordelais avaient pris l'avantage et semblaient devoir emporter l'épreuve lorsque le C.S.O., réduit à trois coureurs, commença sa remontée et au coup de cloche, c'est-à-dire à 500 mètres de l'arrivée, avait 1 m. 50 d'avance. Magnifique temps : 4'57"2/5^e sur 5 kilomètres.

Félicitations au Club des Sports Olympiques pour ces beaux résultats ainsi qu'à leurs dévoués dirigeants : MM. Bernard, président, Maurice Richard, Duris, Hatry, Nicot, Pleurdeau, Briais, etc.

ETAT CIVIL A PARTIR DU 6 JUILLET 1949

NAISSANCES (Juillet)

Patrick, Jean, Claude Gavanier. — Michel, Pierre Duchêne. — Jean, Paul Vitali. — Elisabeth, Suzanne, Louise, Marie Touly. — Marie, Geneviève, Marguerite Dubost. — Jacqueline, Josette, Germaine Mathet. — Martine, Simonne Raynaud.

NAISSANCES (Août)

Renée, Françoise Le Roux. — Chantal, Christiane Marchant. — Catherine, Bernadette, Angèle Coren. — Muriel Morrissey. — Patrick, Emile, André Vulliod. — Eliane, Gisèle Girard. — Roger, Pierre, Michel Farschon. — Marie, Claude, Monique Moreau. — Christian, André Contenot. — Pierre, Henri, Jean Girardot. — Ghislaine, Eugénie, Marguerite Roger. — Olivier Caut. — Jean, François, Gabriel Ratinaud. — Hélène, Marie, Madeleine Picot. — Renée, Michèle Reich. — Liliane, Chantal Duvnyak. — Michel, Jacques Duvnyak. — Geneviève, Marie Benezech. — Michèle, Danièle Derrien-Trillat.

MARIAGES (Juillet)

François, Pierre Piaux et Françoise Taldir. — Paul Laurent et Renée, Madeleine Toutin. — Michel de Palezieux et Arlette Lebel. — Albert, Alexandre Hébert et Marie, Thérèse Gosselin. — Eloi, Louis Ginestet et Jacqueline Le Merrer. — Lucien, Vincent Durox et Germaine Alis. — Michel, Maurice Capelle et Micheline, Eliane Maloisel. — Robert, Joseph Kiekens et Yvonne Duquerrioux. — Jacques, Charles Pro et Ginette, Suzanne Roger. — Raymond, Eugène Durand et Fernande, Albertine Lereuz. — Marcel, Louis Houdusse et Yvette, Marcelle Robin. — Jacques Le Helloco et Louise, Marie Guyader. — Pierre, André Chadeyron et Madeleine, Louise Léveillé. — Georges, Marie Lécuyer et Marie-Thérèse Dufour. — Pierre, Georges Thomas et Hélène, Georgette Vallée. — Domingos Rodrigues-Dias et Rose, Marie Lecanu. — Maurice, Joanny Poncet et Jeannine, Lucie Mea. — Serge, Albert Bertucci et Edera, Louise Antonelli. — Jean, Baptiste Lallement et Germaine Hallay. — Louis, Julien Roussel et Jacqueline, Renée Godefroy. — Alexandre Desfachelles et Jean-nine, Léa Vignon. — Lucien, Pierre Journet et Adrienne, Henriette Lefort. — Maurice, Jules Montjarret et Jeannine, Simone Cocquet.

MARIAGES (Août)

Jean, Henri Vayssières et Marie, Alice Becker. — Ernest, Jacques Marty et Marie, Anne Le Galliot. — Jeanni, Camille Badre et Simonne, Marie, Louise Hatry. — Ernest, Louis Defoix et Thérèse, Henriette Letang. — Robert, André Blanchard et Laure, Adrienne Fournier. — René, Louis Barrier et Clara, Louis Juillot. — Jacques, Marie Larribet et Micheline, Thérèse Garbe. — Léon, Marie Le Beller et Hélène, Agnès Battu. — Jacques Arbona et Monique, Blanche Bourneuf. — Jacques, Charles Baumgartner et Paulette, Francine Jacquin. — Michel, Victor Merle et Muriel Frailong. — Armand, André Roger et Clémence, Jeanne Frion. — Jacques, Léon Vial et Suzanne, Marie Amiot.

DECES (Juillet)

Edmond-Eugène Rocher, 74 ans. — Marie Rassat, Veuve Panetier, 80 ans. — Elisabeth Houpeaux, veuve Barette, 94 ans. — Georges-René Molcard, 25 ans. — Joséphine-Camille Legras, femme Milot, 34 ans. — Jean-Pierre Bernard, 26 ans. — Jacques Durin, 76 ans. — Alexandrine Debien, veuve Granger, 76 ans. — Blanche Allais, 75 ans. — Jeanne Kleine, veuve Weill, 85 ans. — Auguste, Victor Valette, 58 ans. — Aurélie, Marie Gablin, veuve Benteau, 81 ans. — Fanny Goldstein, veuve Jousse, 52 ans. — Blanche Chalvet, veuve Bouvrande, 75 ans. — Jean-Louis-Joseph Salinie, 59 ans. — Jeanne Lavaud, veuve Duval, 91 ans. — Inger-Marie Funch, femme Lind, 40 ans.

DECES (Août)

Elisa-Louise Roquin, veuve Brosseron, 93 ans. — Berthe Migot, 67 ans. — Gisèle-Maria Steiner, veuve Hellin, 80 ans. — Jeanne Julien, veuve Belleville, 93 ans. — Guillaume, Manuel Cardo, 41 ans. — Suzanne Gicquel, femme Pradier, 46 ans.